



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**MAINTENANCE ET EVOLUTION DES
SYSTEMES DE TELEPHONIE**

Date et heure limite de remise des offres :

Le lundi 25 avril 2016 à 11h00

Article 1.- Objet du marché

1.1 Objet

Le présent contrat a pour objet la maintenance et l'évolution des systèmes de téléphonie sur les sites intra et extra-muros.

1.2. Caractéristiques principales

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.
Les candidats sont réputés connaître les installations existantes. Pour cela, il est possible de visiter les sites et installations avant remise des offres.

1.3. Prix

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché.

1.4. Lieu de livraison

E.P.S.M.D de l'Aisne 02320 PREMONTRE et ses structures extérieures.

1.5. Lot

Lot unique

Article 2.- Conditions de la consultation

2.1 Délai d'exécution

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable expressément 2 fois pour des périodes d'une (1) année.

La date d'effet est fixée au 01/06/2016.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date d'attribution.

2.3 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

2.4 Variantes

Autorisées

Article 3.- Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2) (avec ses annexes)

- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Une copie d'attestation d'assurance (Responsabilité Civile)

Le candidat établi dans un état autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou, dans les états où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande formulée par le Pouvoir Adjudicateur :

Les certificats fiscaux et sociaux prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Ces certificats doivent dater de l'année du lancement de la consultation et attester de la situation du candidat au 31 décembre de l'année précédente.

Une attestation certifiant que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du Travail, en règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle NOTI 2** fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement.

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu des éléments précisés dans le Cahier des Clauses Particulières.

Liste non limitative.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint

Article 4.- Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques.
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

MAPA : Maintenance et évolution des systèmes de téléphonie

"Ne pas ouvrir"

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **lundi 25 avril 2016 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

- Coût de la prestation : 100%

Article 6. Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Article 7. Renseignements

EPSMD de l'Aisne
Monsieur Gaël VIOLAS
Direction des services économiques, logistiques et techniques
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 66 21
Fax : 03 23 23 66 07

Le candidat déclare avoir pris
connaissance du dossier et
s'engage à en respecter
le contenu (*)

Etabli à PREMONTRE, le 23 mars 2016

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(*) Date et Signature du candidat